



Trophée Fémina

14ème Edition

et

Trophée Françoise Trézeguet

Nous vous convions à participer à la 14ème édition de la **FEMINA ASPTT Paris**, épreuve réservée aux dames membres des AS corpos d'Entreprises des Ligues de Paris et d'Ile de France qui disputeront parallèlement le trophée Françoise Trézeguet.

Le règlement de l'épreuve par équipe, est le même que celui du challenge Emile Simon, excepté pour les points suivants :

* seul un classement en net sera établi (formule de jeu stableford),
deux tours :

1er tour le samedi 4 avril 2009 au golf du Coudray

- green fee : 57 euros par joueuse

2ème tour FINALE

le samedi 16 mai au golf du Réveillon à Lésigny

- green fee : 36 euros par joueuse

* le classement final sera obtenu en additionnant les scores des deux tours. Les récompenses (joueuses des 3 premières équipes) seront attribuées lors d'un buffet qui rassemblera toutes les participantes à l'issue de la finale.

* les équipes sont composées de trois joueuses au maximum, toutes membres de l'Association corporative d'Entreprise.

* le classement sera établi en ne retenant que les deux meilleures cartes.

* l'index maximum pris en compte sera de 30.

Clôture des inscriptions : 9 mars 2009

Règlement du trophée Françoise Trézeguet, challenge individuel :

Toutes les participantes à la coupe Fémina joueront de fait le trophée Françoise Trézeguet, et, à elles, pourront se joindre toutes les joueuses qui le désireront et qui s'inscriront auprès du secrétariat ASPTT, soit par courrier soit par mail (henri.luminet@wanadoo.fr) avant le 9 mars 2009.

L'index est toujours limité à 30. Toutefois, comme pour la coupe Fémina, une joueuse peut avoir un handicap légèrement supérieur, mais elle devra accepter la prise en compte du handicap limite pour le calcul du classement.

Cette compétition permet la participation de joueuses d'Associations Corporatives d'Entreprises qui ne disposent pas d'un effectif suffisant pour constituer une équipe. Les participantes individuelles doivent être membres de l'Association. Elles peuvent être salariées de l'entreprise, retraitées, conjointes de salariés ou membres agréés de l'Association.

Le classement individuel cumulera les scores net des deux tours disputés en stableford. En cas d'égalité, le score du deuxième tour servira au départage suivant les règles habituelles.

Une seule série sera constituée.

Les lauréates seront récompensées en même temps que celles de la Fémina.

La première aura son nom gravé sur le trophée qui reste exposé au secrétariat ASPTT.

Les trois premières du classement recevront un souvenir.